

WP.15/AC.2/14/INF.11

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports
des marchandises dangereuses

Réunion commune d'experts sur le Règlement annexé
à l'Accord européen relatif au transport international
des marchandises dangereuses par voies
de navigation intérieure (ADN)

Quatorzième session
Genève, 26-30 janvier 2009
Point 8 de l'ordre du jour

GROUPE «MATIERES»

Transmis par l'Allemagne

Proposition :

Il est proposé de donner mandat pour la création d'un petit groupe de travail (groupe «matières»). Ce groupe doit s'occuper de la gestion et de l'actualisation des listes de marchandises dangereuses (tableaux A, B et C) contenues dans le Règlement annexé à l'Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure (ADN).

Motif :

Une telle méthode de travail a fait ses preuves dans le temps lors des travaux à l'ADNR au sein de la CCNR (Groupe de travail des matières dangereuses (MD/G)).

De par cette façon de travailler il est possible de manière simple d'associer les experts compétents « matières » qui le cas échéant ne sont pas membres des délégations composant le Comité de sécurité (AC.2).

Le nombre réduit de participants à ce groupe « matières » devrait permettre une discussion plus efficiente et plus détaillée des différents points. On pourrait ainsi éviter de faire au sein du Comité de sécurité deux fois le même travail comme par exemple WP.15/AC.2/14/INF.9 Tableau C (matières Nos 9005 et 9006).

Mandat

Le mandat du groupe « matières » doit consister à gérer et à actualiser les listes de marchandises dangereuses (tableau A, tableau B et tableau C) en liaison essentiellement avec l'évolution des prescriptions et leur harmonisation entre les modes de transport. Les résultats devraient aboutir à des propositions de décision du Comité de sécurité (AC.2).

Des représentants de tous les membres intéressés du Comité de sécurité devraient être invités à participer aux travaux du groupe « matières ».

L'Allemagne serait disposée à assurer la présidence du groupe « matières » dans sa première phase et propose Strasbourg comme lieu de réunion si la CCNR en est d'accord.
